

Ecublens/VD, le 7 juin 2023

***Greffe municipale***

A qui de droit

Nos références 106.01 Actes de mœurs  
2021-2026  
Affaire traitée par Pascal Besson  
Fonction Secrétaire municipal  
Tél. direct 021 695 33 10  
E-mail greffe.municipal@ecublens.ch

**Acte de mœurs**

Madame, Monsieur,

A compter de ce jour, l'Administration de la Ville d'Ecublens n'émet plus d'acte de mœurs.

En effet, elle a constaté la grande difficulté de se porter garante et d'affirmer qu'une personne domiciliée sur le territoire communal puisse être recommandée du point de vue de sa moralité, de ses mœurs et de ses antécédents, sur la base de renseignements le plus souvent très partiels. Un tel document n'a dès lors plus de pertinence.

Cette lettre a valeur de justification vis-à-vis des demandeurs initiaux (employeurs, gérances, etc.).

En espérant vous avoir utilement renseigné, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire municipal



P. Besson